

# **Comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle**

## **Compte rendu de la séance du 28 avril 2016**

Le CSL-LP, présidé par Jean-François Lhuissier, s'est réuni le 28 avril 2016 à 14h.

### Ordre du jour

1. Approbation du CR de la réunion du 24 mars 2016
  2. Présentation du réseau des services universitaires de pédagogie (SUP) par Michel Beney et échanges sur le thème : « Initiatives pédagogiques : pour quoi faire ? Freins et leviers »
  3. Point sur les licences professionnelles par Gérard Mary
- 

### **1. Informations et approbation du CR de la réunion du 25 février 2016**

Le président du CSL-LP évoque le projet de texte sur la sélection en master. Il expose également la relance du projet d'expérimentation du contrôle continu intégral.

Concernant le compte rendu de la séance du 25 février 2016, le représentant de la FAGE demande que soient précisées l'évocation du supplément au diplôme et des conseils de perfectionnement dans les échanges sur l'évaluation des compétences. Sous réserve de cette modification, le compte rendu est approuvé.

### **2. Présentation du réseau des services universitaires de pédagogie (SUP) par Michel Beney et échanges sur le thème : « Initiatives pédagogiques : pour quoi faire ? Freins et leviers »**

Michel Beney, animateur du réseau national des SUP, et enseignant-chercheur à l'université de Brest – Bretagne occidentale (UBO) où il dirige le Service d'ingénierie, d'appui et de médiatisation pour l'enseignement (SIAME), expose le projet des SUP.

Il s'agit d'abord d'une action en faveur de la réussite étudiante. Le constat selon lequel les étudiants n'ont pas toujours, à leur entrée à l'université, les compétences nécessaires pour réussir dans ce nouveau contexte, est généralement partagé. Les tuteurs étudiants sont une réponse à cette problématique. Dans ce cas, il convient de s'interroger sur la façon dont ils sont formés et sur l'articulation de leur action avec les enseignements dispensés.

Une autre interrogation porte sur l'intérêt d'une réflexion sur la pédagogie si les enseignants ne l'intègrent pas dans leurs enseignements. Sur le plan de la stratégie, faut-il laisser émerger les bonnes pratiques pédagogiques ou structurer immédiatement un service spécifique ?

Le réseau des SUP est né au début des années 2000, suite à l'arrêté « Bayrou » relatif aux diplômes de DEUG, licence et maîtrise, qui comprend des éléments sur l'évaluation des formations. Il s'est souvent appuyé davantage sur des personnes que sur des structures identifiées. Chaque expérience est cependant singulière. Le réseau a le double intérêt de rendre l'entraide possible et de permettre de peser.

Le réseau comporte 19 universités ; 12 sont en attente de l'intégrer. On observe une accélération récente du développement des SUP, qui s'explique à la fois par une « pression » institutionnelle (publication des rapports de Claude Bertrand sur la pédagogie et de la STRANES notamment) et par un besoin ressenti par les enseignants du supérieur. L'adhésion se fait par une charte, qui reste évolutive. En termes de volume d'activité, pour exemple, le SUP de l'UBO a formé 800 personnes en 12 ans.

L'objectif n'est pas de former les enseignants mais de les accompagner dans leurs démarches ; le fonctionnement des SUP est non prescriptif. Le réseau des SUP alimente ses membres en informations, prévoit des ateliers pour discuter des pratiques. Les enseignants du supérieur n'ont pas

de formation initiale et leurs besoins sont souvent immédiats. Le réseau propose des réponses rapides.

Michel Beney estime important que les universités disposent de structures stables dédiées à la pédagogie car elles permettent d'accumuler des expériences et d'en conserver la mémoire. Ces structures constituent également un point d'entrée identifié.

Michel Beney évoque la question de l'équilibre entre recherche et enseignement : la reconnaissance professionnelle de la fonction d'enseignement est trop faible dans la carrière des enseignants-chercheurs. Il souhaite un rééquilibrage de la reconnaissance de ces deux fonctions.

### **Echanges**

Le représentant du réseau des VP-CFVU souhaite savoir si Michel Beney est favorable à l'obligation d'avoir un SUP dans chaque université. Michel Beney y est favorable.

La question de l'incitation des enseignants à consulter le SUP est évoquée, puisqu'il est impossible de les contraindre et que l'injonction n'est pas très efficace sur les enseignants du supérieur. Marc Saillard, président du comité de suivi du cursus master (CSM), souligne que pour susciter l'intérêt des enseignants-chercheurs, les SUP doivent s'inscrire dans une démarche de recherche scientifique, dans laquelle les enseignants-chercheurs peuvent se reconnaître. Michel Beney indique qu'à l'UBO des « recherches action » ont été mises en place et que des assises de la pédagogie y sont organisées tous les ans. Les appels à projets constituent également une bonne modalité d'incitation.

Les demandes des enseignants portent sur différents domaines : les plus jeunes souhaitent en priorité apprendre à gérer de grands groupes, les plus âgés s'intéressent davantage aux questions de pédagogie. Toutes les disciplines sont intéressées par les SUP, à l'exception du droit. Les médecins sont très intéressés par ces questions : ils ont créé des diplômes interuniversitaires (DIU) de pédagogie et les plébiscitent.

Les avis sont partagés concernant l'échelon (université ou site) où positionner le SUP. Selon le président du CSM, le niveau du site paraît pertinent afin d'atteindre la taille critique nécessaire. Pour le représentant du réseau des VP-CFVU, il faut se situer à proximité de l'enseignant chercheur. Or si la COMUE est trop importante, comme à Lyon, alors le SUP de site serait trop éloigné, notamment géographiquement, de l'enseignant-chercheur. Michel Beney fait part de la réflexion du réseau des SUP sur la question de l'implantation au niveau du site. En raison des spécificités locales potentiellement importantes et des risques liés à l'éloignement géographique, le réseau préfère que les SUP se situent au niveau de l'établissement et que le site soit l'échelon d'une fédération des SUP.

La question des personnels et de la direction des SUP est abordée. La direction des SUP par un enseignant est préconisée par le réseau des SUP. Cependant, il n'existe pas un seul modèle possible : la direction par un ingénieur pédagogique peut bien fonctionner. La présence d'un ingénieur pédagogique dans l'équipe permet d'apporter un autre point de vue et une approche technique. La désignation de référents au sein des composantes facilite les échanges et la diffusion des actions des SUP.

L'évolution des pratiques paraît passer par la définition d'une politique par la présidence de l'université. Les conseils de perfectionnement sont également des lieux où la discussion sur les pratiques pédagogiques est possible. Le rôle central de l'équipe pédagogique, lorsqu'elle est véritablement constituée, est également relevé.

Jean-François Lhuissier propose de réfléchir à une présence obligatoire, au sein des conseils de perfectionnement, des SUP, des services d'orientation de l'université et des référents pédagogiques des UFR. La présence de représentants des SUP dans tous les conseils de perfectionnement semble matériellement difficile.

Les relations avec les ESPE sont également évoquées car les ESPE ont une mission de formation des enseignants du supérieur. 15 % seulement des établissements auraient recours aux ESPE pour la formation de ces enseignants : la réforme de 2013 n'est pas encore pleinement mise en œuvre en la matière.

La question de la formation initiale des enseignants est évoquée. Elle est aujourd'hui inexistante, où pourrait-elle avoir lieu ? La piste des écoles doctorales est évoquée. Au ministère de l'agriculture, les enseignants-chercheurs sont recrutés avec une épreuve de leçon permettant de tester leurs compétences pédagogiques. Ils bénéficient ensuite d'un cycle de formation de 4 semaines sur un an.

En conclusion, le président du CSL-LP propose de synthétiser l'avis du comité : il est favorable soit à une mesure réglementaire imposant la création de SUP, soit à une forte incitation en ce sens. La proximité du service avec les enseignants constitue un critère essentiel. Les regroupements doivent constituer des opportunités pour assigner aux SUP des missions cohérentes. Les formations des doctorants et des jeunes chercheurs doivent comprendre un volet pédagogique. Enfin, des liens doivent être noués entre les SUP et les ESPE.

### **3. Point sur les licences professionnelles par Gérard Mary**

Gérard Mary considère que sur les licences professionnelles on est à un tournant, en raison de deux facteurs liés à l'évolution du cursus licence :

- la nomenclature des mentions ;
- la spécialisation progressive qui rapproche licence et licence professionnelle.

L'enquête du CEREQ de 2014 montre une croissance continue du nombre d'étudiants en licence professionnelle même si ce rythme se ralentit.

La poursuite d'études est courante, peut-être en raison de la situation de l'emploi. Les taux de poursuite d'études sont maîtrisés, mais différents suivant les sites, peut-être en raison de la culture d'établissement. Souvent les poursuites d'études sont plus fréquentes là où les relations avec les milieux professionnels sont moins développées.

Gérard Mary conseille aux établissements de commencer à réfléchir à la façon dont ils vont s'approprier la nomenclature. La nomenclature fournit l'occasion, de même que la spécialisation progressive, de repenser en profondeur l'offre de formation.

Il convient également de s'interroger sur le profil des étudiants que l'on souhaite recruter (les titulaires de BTS y sont majoritaires), et d'adapter les effectifs en fonction de l'état du marché de l'emploi. Le conseil de perfectionnement peut être mobilisé pour réfléchir à la professionnalisation du diplôme.

#### **Echanges**

Avec des mentions identiques, les contenus des licences professionnelles sont parfois très différents. Le chantier en cours sur les fiches RNCP des licences professionnelles devrait permettre de faire le tri et faciliter la lisibilité des diplômes.

---

La prochaine réunion du CSL-LP aura lieu **jeudi 30 juin 2016 de 9h30 à 17h00** en **salle Maurice Allais**, sur le site Descartes.